

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHÔNE

COMMUNE DE VALSERHÔNE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2023/150

Nature de l'acte : commande publique – marchés publics

**DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DU MARCHE AYANT POUR
OBJET LA SOUSCRIPTION ET LA GESTION D'UN CONTRAT
D'ASSURANCE COUVRANT LES RISQUES DOMMAGES AUX BIENS**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 relative à la délégation accordée par le
Conseil Municipal au Maire,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2185-1

DECIDE

Article 1: de déclarer infructueux le marché portant sur la souscription et la gestion d'un
contrat d'assurance couvrant les risques DOMMAGES AUX BIENS, en raison de
l'absence de candidature(s) et d'offre(s).

Article 2: de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable
conformément aux articles L2122-1 et R2122-2 du Code de la Commande Publique .

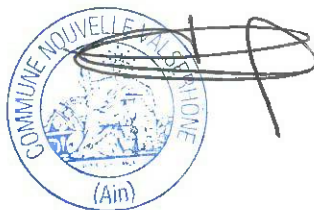
Article 3: la présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon
dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ;

Article 4: le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente
décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex et de Nantua.

Fait à Valsershône, le 27/11/2023

Pour le Maire,
L'adjoint(e) délégué(e)

Isabelle DE OLIVEIRA



Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20231127-DEC-23-150-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Mis en ligne le 08 décembre 2023